

TRI DES BIODÉCHETS

Vous ne disposez pas d'un jardin ou d'un espace vert commun pour composter vos biodéchets ?

Engagez vous avec le SITOM Sud Rhône pour respecter la loi qui impose depuis le 1er janvier 2024 le tri des biodéchets pour tous.

41 bornes installées sur l'ensemble du territoire du SITOM Sud Rhône

- **Mornant, Saint-Laurent-d'Agnay, Soucieu-en-Jarrest, Orlénas, Taluyers**
- **Chaponost, Vourles, Brignais, Millery, Montagny**
- **Ternay, Sérézin-du-Rhône, Communay, Simandres, Saint-Symphorien-d'Ozon, Marennes, Chaponnay**

Contactez le SITOM Sud Rhône ou inscrivez-vous en ligne :



<https://forms.gle/M47hZaHDDyo8qnuG9>



04.72.31.90.77



infosdechets@sitom-sudrhone.com

